

La saga de la Salle de spectacle de Rimouski

Michel L. Saint-Pierre

Introduction

- Mettre en lumière l'apport des infrastructures culturelles au développement local

Sujets de discussion

- Les grandes lignes de l'historique de la salle de spectacle
- Les débats soulevés par le projet au sein de la collectivité
- L'apport des équipements culturels au processus de requalification ou de développement urbain

L'état de la situation en 1967

- Salle académique du séminaire de Rimouski (1923)
- Centre de Loisir de la paroisse Saint-Germain (1954)
- Achat du Centre de loisir par la Ville de Rimouski (1965)
- Rénovation du Centre de Loisir – Centre civique (1967)

Vitalité culturelle

- Georges Beaulieu, responsable de l'animation culturelle au Séminaire de 1938-1968
- Société des concerts
- Théâtre
- Jeunesses musicales du Canada
- Orchestre symphonique de Québec

Dynamisme culturel : nouvelle demande

- Retour des jeunes à Rimouski après les études
- Service d'animation culturel du cegep de Rimouski et autres diffuseurs
- Conservatoire de musique du Québec à Rimouski (1970)
- Naissance de multiples groupes et activités dans le domaine des arts et de la culture

Historique

- 1968 : pétition de 10 000 signatures pour une salle de spectacle moderne à Rimouski
- 1974 : le conseil municipal commande une étude à la firme Sanche pour la rénovation du Centre civique
- 1980 : la firme Urbanex identifie le centre-ville comme site idéal pour la salle de spectacle

Historique

- 1979 – Projet de réaménagement du Centre civique par la société de scénographie Sanche
- 1985 – Le *Comité de consultation en loisir* recommande que la bibliothèque municipale soit localisée dans le Centre civique et la salle spectacle sur le site au nord du Centre civique (un « complexe culturel »)

Historique

- 1986 : Projet de complexe culturel intégré (bibliothèque et salle de spectacle) par le groupe Sanche-BBGL
- 1988 : Projet d'une salle de spectacle sur un site voisin du Centre des congrès par le groupe Sanche-Caron
- 1990 : *Comité consultatif sur la localisation de la salle de spectacle* recommande le site du Centre civique

Historique

- 1994 - Le gouvernement du Québec refuse de subventionner le projet de salle de spectacle sur le site au nord du Centre civique malgré l'appui du MCC
- 1996 - Moratoire sur les subventions aux équipements culturels
- 1996 - Division au sein du conseil municipal sur le site du Centre civique

Les trois sites considérés

- Centre-ville (Centre civique)
- Site voisin du Centre des congrès
- (Site au sud de l'UQAR)

Le choix du site

- 1998 - Consultation sur le choix du site : 63 % en faveur du projet du consortium PGGC sur le site du Centre civique
- Le Conseil municipal fait consensus sur le site du Centre civique
- 1999-2000 : financement, modalités et opposition

Le choix du concept architectural

- 2001 – Concours d'architecture : le projet de Dan S. Hanganu est retenu
- 2003 – Référendum sur le règlement d'emprunt : 80 % en faveur du projet
- Été 2004 – Début des travaux de construction
- Août 2005 : inauguration de la salle de spectacle

Résumé

- 38 : nombre d'années depuis l'occasion manquée de 1967
- 30 : nombre d'études et de rapports réalisés pour la Ville entre 1979 et 1999
- 3 : consultations publiques favorables au projet sur le site du Centre civique
- 1 : salle de spectacle magnifique...enfin!

Les débats soulevés par le projet : 3 enjeux

- Pertinence du projet
- Le coût
- Choix du site

Pertinence du projet : **contre**

- Il n'y a pas de besoin pour une salle de spectacle
- Il suffit de rénover une des salles existantes

Pertinence du projet : pour

- L'expertise scénographique démontre que les salles existantes sont techniquement désuètes
- Des spectacles en tournée ne peuvent être présentés à Rimouski faute de salle adéquate

Pertinence du projet : pour

L'expertise scénographique
démontre que :

- La salle Georges-Beaulieu ne peut être transformée par manque d'espace et d'accessibilité
- Une simple rénovation du centre civique, sans agrandissement, ne permet pas de corriger les déficiences techniques.

Pertinence du projet : pour

- La multiplication des événements artistiques et culturels
- Les demandes du public pour des concerts et des spectacles de qualité
- Rimouski est un pôle régional de diffusion culturelle

Le coût : **contre**

- On n'a pas les moyens
- Ça va faire augmenter les taxes
- Les gouvernements supérieurs n'ont pas les moyens
- La salle de spectacle ne sera « rentable » : déficits anticipés
- Pourquoi dépenser autant d'argent pour la culture?

Le coût : pour

- La culture est une activité productive qui crée des emplois et génère de la richesse
- Rimouski, centre éducatif et capitale régionale, doit avoir des équipements culturels modernes
- En améliorant la qualité de la vie à Rimouski, la salle de spectacle contribue à attirer et à retenir de nouveaux habitants.

Le choix du site : **contre**

- L'immeuble du Centre civique
- Le centre-ville
- Le développement urbain

Le choix du site : **contre** le Centre civique

- Immeuble vétuste : « pourquoi essayer de faire du neuf avec du vieux ? »
- Il faut corriger une erreur historique et le démolir!
- Sa démolition va faire augmenter le coût du projet
- Si on conserve l'immeuble, le site n'offre pas l'espace suffisant
- Il faut protéger le patrimoine architectural

Le choix du site : **pour** le Centre civique

- Une expertise technique démontre la solidité du Centre civique
- La salle de spectacle et le Conservatoire de musique, situé dans le Centre civique, ont des fonctions complémentaires
- La nouvelle salle sera un bâtiment neuf construit dans le prolongement du centre civique

Le choix du site : **contre** Le patrimoine

- Voisins du site : le musée régional (1823), la cathédrale (1862) et le presbytère Saint-Germain (1929)
- L'architecture contemporaine est incompatible avec l'architecture du passé
- La salle de spectacle au nord du centre civique va obstruer la vue du presbytère

Le choix du site : **pour** le patrimoine

- Continuité historique : chaque génération, apporte sa contribution à la création du patrimoine
- Protéger le patrimoine urbain ne signifie pas l'isoler
- La place publique créée entre la salle et la cathédrale va mettre en valeur le presbytère

Le choix du site : **contre** Le centre-ville

- Le projet va aggraver la « congestion » du centre-ville
- Le centre-ville est difficile d'accès pour la clientèle régionale
- Il n'y a pas assez d'espaces de stationnement
- Les immeubles trop rapprochés ne sont pas mis en valeur

Le choix du site : pour le centre-ville

- Discontinuité du tissu urbain du centre-ville : beaucoup d'espaces libres
- Accès automobile ...!!!
- Stationnement : la nouvelle salle compte le même nombre de places que celle du Centre civique
- L'implantation de la salle va structurer les espaces extérieurs et mettre en valeur les édifices existants
- « Les édifices groupés se font valoir mutuellement (...) pour former de véritables nœuds de composition dans le projet de la ville »
R. Unwin

Le choix du site : **contre** Le développement urbain

- La ville prend de l'expansion : le centre-ville se déplace!
- Il faut développer les nouveaux pôles urbains
- Les sites en périphérie sont plus faciles d'accès (automobile)
- Pas de contraintes architecturales, patrimoniales ou de stationnement
- La salle, plus visible, sera mise en valeur

Le choix du site : **pour** Le développement urbain

- Le centre-ville est le « cœur » de la ville, le lieu naturel de rencontre
- Il faut combattre l'exode vers la périphérie et renforcer le centre-ville
- Impact urbain réduit : difficulté de créer des lieux publics vivants dans un site situé en périphérie
- La salle située en périphérie sera peu fréquentée en dehors des heures de spectacles

Les actions entreprises pour amoindrir les résistances au projet

- Mobilisation et concertation des organismes culturels et économiques
- Publication de textes dans les journaux pour expliquer et défendre le projet
- Participation aux consultations publiques
- Des interventions fréquentes aux réunions du conseil municipal
- Présentation de plusieurs projets «non sollicités » qui ont contribué à une meilleure compréhension des enjeux

Impacts de la réalisation d'une infrastructure culturelle sur la collectivité

- Sentiment de fierté : la salle de spectacle est un témoignage du dynamisme de la ville
- Amélioration du paysage urbain : création d'un ensemble architectural prestigieux et unique
- Mise en valeur du patrimoine par le contraste stimulant de l'architecture contemporaine
- Renforcement de la relation entre la ville et le fleuve

L'apport à la revitalisation du centre-ville

- Reconstitue la rue
- Recrée le lien entre les secteurs est et ouest
- Structure les espaces extérieurs et fait augmenter leur fréquentation
- Accentue la valeur symbolique du lieu
- Augmente l'attrait du centre-ville
- Stimule la revitalisation du centre-ville

Conclusion

Tout projet passe par trois étapes :

- Un : le ridicule
- Deux : l'opposition
- Trois : l'évidence